



## ASSEMBLÉE RÉGIONALE ET LOCALE EURO-MÉDITERRANÉENNE

### Feuille de route de l'ARLEM pour la protection civile 2024-2026

#### 1. Contexte général

En tant qu'assemblée réunissant des représentants locaux et régionaux des trois rives de la Méditerranée, l'Assemblée régionale et locale euro-méditerranéenne (ARLEM) offre aussi un canal de communication à double sens qui permet de porter la coopération entre l'UE et ses partenaires méditerranéens au niveau de gouvernance le plus proche des citoyens et de transmettre les messages du terrain aux formats institutionnels et aux forums de coopération qui, autrement, relèveraient principalement du niveau étatique. La liste finale des propositions formulées par les citoyens lors de la conférence sur l'avenir de l'Europe comprend la requête suivante: «Nous proposons que l'UE, en particulier dans le cadre de ses actions au niveau international, [...] renforce son accessibilité pour les citoyens en améliorant l'information, l'éducation, la participation des citoyens et la transparence de son action.» L'ARLEM peut jouer un rôle clé pour apporter une réponse aux attentes des citoyens.

Compte tenu de la nature transfrontière des crises telles que les inondations, les tremblements de terre et les incendies de forêt, il est urgent de renforcer la coopération en matière de protection civile sur les trois rives de la Méditerranée, y compris aux niveaux régional et local. Cela est particulièrement vrai en raison du rôle primordial des villes et des régions dans la réaction aux catastrophes naturelles et d'origine humaine.

Afin de contribuer à cet objectif, à la lumière des expériences récentes en matière de catastrophes et conformément aux recommandations de l'ARLEM pour 2023, l'assemblée a récemment adopté un rapport sur la protection civile. Avec ce rapport, les collectivités locales et régionales des trois rives de la Méditerranée réunies au sein de l'ARLEM se sont engagées à redoubler d'efforts face à l'intensification des effets néfastes du changement climatique. À cette fin, elles ont reconnu le rôle central que l'ARLEM peut jouer en tant que plateforme de dialogue et de coopération interrégionale entre les collectivités locales et régionales des pays participants.

Elles ont confirmé que les collectivités locales et régionales méditerranéennes œuvrent à la lutte contre les effets du changement climatique par l'intermédiaire de l'ARLEM, en insistant sur l'intégration de la réduction des risques dans les politiques de l'Union européenne et de l'Union pour la Méditerranée (UpM). L'ARLEM recommande que l'Union européenne accorde la priorité à l'investissement dans la prospective pour préparer les sociétés aux défis futurs, en associant les

collectivités locales et régionales tout au long du processus politique en matière de protection civile et en s'alignant sur la subsidiarité active et la gouvernance à plusieurs niveaux<sup>1</sup>.

Les membres de l'ARLEM ont aussi suggéré de renforcer le rôle des volontaires et de la population au moyen de nouveaux projets comparables à «ProVoice: promouvoir le rôle des volontaires et de la population dans la protection civile»<sup>2</sup>. Enfin, ils ont également encouragé une participation active à la protection civile, car la diversité peut apporter de nouvelles perspectives et des approches innovantes<sup>3</sup>.

## 2. Objectifs

L'objectif général de la feuille de route de l'ARLEM pour la protection civile est de faire entendre la voix et l'expérience des villes et des régions dans les échanges institutionnels qui ont lieu afin de renforcer la coopération et l'intégration régionales entre les pays euro-méditerranéens dans le domaine de la protection civile. Afin de prévenir efficacement les situations d'urgence et les catastrophes, de s'y préparer et d'y réagir, nous entendons renforcer la coopération déjà étroite entre les villes et les régions au sein de l'Union pour la Méditerranée par l'intermédiaire de notre assemblée conjointe, l'ARLEM.

En particulier, l'ARLEM souhaite étayer les efforts de la plateforme régionale de la protection civile de l'UpM pour renforcer la coopération opérationnelle en participant à la définition de procédures, techniques et protocoles harmonisés; en partageant des connaissances et en échangeant les bonnes pratiques, les expériences et les enseignements tirés; et, enfin, en contribuant à la mise en place effective du cadre méditerranéen opérationnel de protection civile (MFPC) pour une action efficace «sur le terrain», en connexion, en interface et en complémentarité avec le mécanisme de protection civile de l'Union européenne (MPCU) et son programme régional (PPRD MED), l'étude multipays et l'assistance sur place.

## 3. Objectifs prioritaires de la feuille de route de l'ARLEM pour la protection civile 2024-2026

Le rapport de l'ARLEM sur la protection civile souligne la nécessité de tenir compte de la subsidiarité et de la responsabilité partagée lors de la création d'un cadre global de coopération en matière de protection civile dans la région euro-méditerranéenne. Il promeut une approche régionale coordonnée, qui tire parti des capacités locales et régionales pour renforcer la résilience au niveau des territoires, dans le but de renforcer la protection civile et d'accroître la résilience et la prospérité de la population méditerranéenne.

Dans ce contexte, la présente feuille de route de l'ARLEM pour la protection civile 2024-2026 met en évidence six priorités sur la manière dont l'ARLEM peut contribuer aux efforts déployés par l'UpM et les États membres afin d'élaborer un cadre méditerranéen pour la protection civile (MFPC).

---

<sup>1</sup> Comité européen des Régions (CdR), 155<sup>e</sup> session plénière, 24 et 25 mai 2023 — Fiche d'information sur l'avis: [Préparation aux crises et gestion des crises: renforcer la résilience de l'Union, de ses régions et de ses villes](#).

<sup>2</sup> <https://civil-protection-humanitarian-aid.ec.europa.eu/funding-evaluations/financing-civil-protection/prevention-and-preparedness-projects-civil>.

<sup>3</sup> [https://civil-protection-humanitarian-aid.ec.europa.eu/news-stories/stories/female-and-front-line-women-civil-protection\\_en](https://civil-protection-humanitarian-aid.ec.europa.eu/news-stories/stories/female-and-front-line-women-civil-protection_en).

*Priorité 1: Renforcer les capacités de gestion des catastrophes des villes et des régions des trois rives de la Méditerranée et associer les collectivités locales et régionales de l'ARLEM aux exercices d'évaluation des risques qui font partie des programmes et projets existants.*

**Description:**

En coopérant avec les principaux partenaires de l'ARLEM dans le domaine de la protection civile, l'Union pour la Méditerranée et la direction générale de la protection civile et des opérations d'aide humanitaire européennes (DG ECHO) de la Commission européenne, les membres de l'ARLEM auront la possibilité de participer à des projets et programmes qui, entre autres, contribueront à renforcer les capacités de gestion des catastrophes de leurs collectivités locales et régionales, y compris au moyen d'exercices d'évaluation des risques.

Une attention particulière sera accordée à la manière d'instaurer des systèmes d'alerte précoce, de concevoir des stratégies de réaction localisées et d'acquérir de meilleurs équipements.

**Actions visant à mettre en œuvre cette priorité:**

	<b>Actions/activités prioritaires à mettre en œuvre</b>	<b>Mesures concrètes pour obtenir les résultats souhaités</b>	<b>Calendrier</b>
1	Identifier l'intérêt général des membres de l'ARLEM à participer à des programmes ou projets de protection civile existants ou à venir organisés par les partenaires de l'ARLEM	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dresser une liste des membres intéressés au moyen d'une enquête de l'UE</li> <li>• Partager les informations obtenues avec les partenaires de l'ARLEM afin qu'ils puissent s'y référer chaque fois qu'un programme offre des disponibilités</li> <li>• Renouveler l'appel à manifestation d'intérêt lors de la 10<sup>e</sup> réunion de la commission de l'ARLEM, une fois que la feuille de route de l'ARLEM pour la protection civile aura été partagée avec les membres de l'ARLEM</li> </ul>	Avril 2024 (+ juillet 2024 pour renouveler l'appel)
2	Inviter les autorités locales tunisiennes ou algériennes à participer à l'atelier régional pilote sur la prévention et la lutte contre les incendies de forêt et les zones naturelles dans la région du sud euro-méditerranéen, prévu les 23 et 25 avril à Tunis	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contacter les ambassades algérienne et tunisienne pour recevoir leurs candidatures</li> <li>• Veiller à ce que les membres de l'ARLEM soient correctement enregistrés pour l'atelier</li> <li>• Assurer le suivi avec la DG ECHO et/ou l'UpM pour soutenir la participation des membres</li> <li>• Inviter les membres de l'ARLEM participants à partager leurs expériences lors de la 10<sup>e</sup> réunion de la commission de l'ARLEM</li> </ul>	Avril 2024 — <i>action menée à bien</i>

3	S'appuyer sur l'atelier sur les incendies de forêt à Tunis pour étendre la coopération transfrontalière des membres tunisiens et algériens de l'ARLEM, en vue de les inclure dans les programmes transfrontaliers de lutte contre les inondations gérés par la DG ECHO	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organiser un entretien de débriefing avec la DG ECHO à l'issue de l'atelier sur les incendies de forêt afin de connaître la qualité d'interaction des participants désignés de l'ARLEM au cours de l'atelier</li> <li>• Examiner avec la DG ECHO et l'UpM si les mêmes membres pourraient être intégrés dans la coopération transfrontalière en matière d'inondations</li> </ul>	Mai 2024 — <i>action menée à bien</i>
4	Associer les membres tunisiens de l'ARLEM au projet «habitat forestier»	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Relancer l'appel à la nomination de membres de l'ARLEM avec l'ambassade tunisienne, en leur proposant de désigner des membres de l'ARLEM qui pourraient bénéficier du projet «habitat forestier»</li> <li>• Identifier les candidats potentiels à la participation parmi les membres tunisiens de l'ARLEM nouvellement nommés</li> <li>• Demander à la DG ECHO/UpM comment les membres tunisiens peuvent être associés au projet «habitat forestier»</li> </ul>	Juillet 2024
5	S'appuyer sur la coopération avec la DG ECHO et l'UpM pour définir des programmes spécifiques supplémentaires qui pourraient aider les membres de l'ARLEM à améliorer leurs capacités, notamment en ce qui concerne la mise en place de systèmes d'alerte précoce, la création de plans de réaction locaux et l'acquisition de meilleurs équipements.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Demander de manière continue s'il existe des possibilités d'associer des membres de l'ARLEM à des programmes ou projets existants de la DG ECHO/UpM qui pourraient encore avoir la capacité d'accueillir des participants supplémentaires</li> <li>• Accorder une attention particulière aux programmes ou projets qui comprennent la mise au point de systèmes d'alerte précoce ou de plans d'intervention locaux, ou qui comprennent des exercices d'évaluation des risques</li> </ul>	<i>en cours</i> (à confirmer)

*Priorité 2: Contribuer à recenser les lacunes dans la gestion des risques spécifiques aux différents domaines, ainsi que les difficultés rencontrées par les autorités nationales et les parties prenantes, ce qui permettra une assistance technique plus ciblée et plus efficace*

**Description:**

Afin de soutenir les travaux des principaux partenaires de l'ARLEM dans le domaine de la protection civile, de l'Union pour la Méditerranée et de la direction générale de la protection civile et des opérations d'aide humanitaire européennes (DG ECHO) de la Commission européenne, les membres de l'ARLEM contribueront à recenser les lacunes dans la gestion des risques spécifiques aux différents domaines. En outre, ils examineront les défis auxquels sont confrontées les autorités nationales et les parties prenantes d'un point de vue local et régional, ce qui permettra une assistance technique plus ciblée et plus efficace.

**Actions visant à mettre en œuvre cette priorité:**

	<b>Actions/activités prioritaires à mettre en œuvre</b>	<b>Mesures concrètes pour obtenir les résultats souhaités</b>	<b>Calendrier</b>
1	Aider les membres de l'ARLEM à recenser les lacunes en matière de gestion des risques spécifiques à leurs territoires et partager les informations obtenues avec les partenaires de l'ARLEM dans le domaine de la protection civile	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Élaborer, avec l'aide de la DG ECHO/de l'UpM, un questionnaire technique permettant d'identifier les lacunes dans la gestion des risques spécifiques aux territoires, et l'envoyer aux membres de l'ARLEM dans le cadre d'une enquête de l'UE, en demandant qu'il soit partagé avec les experts de la protection civile de leurs autorités régionales ou locales</li> <li>• Partager les résultats du questionnaire avec les partenaires de l'ARLEM, l'UpM et la DG ECHO, y compris les coordonnées des experts locaux qui peuvent permettre de comprendre les données plus en profondeur</li> </ul>	Septembre 2024 (à confirmer)
2	Organiser un atelier à l'intention des membres de l'ARLEM sur l'identification des lacunes dans la gestion des risques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organiser un atelier de l'ARLEM sur la protection civile dans le cadre de la 11<sup>e</sup> réunion de la commission de l'ARLEM</li> <li>• Prévoir une session spécifique sur «l'identification des lacunes dans la gestion des risques», éventuellement avec des tables rondes ou des «postes de travail» axés sur des risques particuliers (inondations, tremblements de terre, incendies de forêt, etc.)</li> <li>• Inviter les membres de l'ARLEM à partager leurs bonnes pratiques</li> </ul>	Juin 2025 (à confirmer)
3	Examiner les défis	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Demander aux participants au</li> </ul>	Février/avril 2025 (à

	auxquels sont confrontées les autorités nationales et les parties prenantes d'un point de vue local et régional, afin de déterminer comment l'approche à plusieurs niveaux peut contribuer à combler les lacunes en matière de gestion des risques	PPRD-Med, à l'OSA et à l'étude multipays dans quels domaines les autorités nationales et les parties prenantes rencontrent des difficultés en matière de gestion des risques <ul style="list-style-type: none"> <li>• Étudier les possibilités de coopération en matière de gestion des risques, en particulier avec les membres de l'ARLEM, dans le cadre de l'atelier de l'ARLEM sur la protection civile lors de la 11<sup>e</sup> réunion de la commission de l'ARLEM (voir point 2)</li> </ul>	confirmer)
--	--	---	------------

*Priorité 3: Fournir des données, des informations et une expertise locales aux parties prenantes régionales et au niveau national, notamment en offrant des connaissances locales précieuses pour améliorer les programmes et projets existants dans la région*

**Description:**

Les collectivités locales et régionales renforcent leur résilience au moyen d'une approche globale de réduction des risques de catastrophe, comprenant une cartographie des risques, des ajustements à l'affectation des sols, des campagnes de sensibilisation et des exercices de simulation de catastrophe. L'intégration des points de vue des collectivités locales et régionales permet d'améliorer les programmes et projets existants dans la région.

**Actions visant à mettre en œuvre cette priorité:**

	<b>Actions/activités prioritaires à mettre en œuvre</b>	<b>Mesures concrètes pour obtenir les résultats souhaités</b>	<b>Calendrier</b>
1	Désigner un membre de l'ARLEM en tant que représentant de l'échelon local ou régional au sein du groupe de travail « <b>Préparation</b> » de la plateforme de l'UpM pour la protection civile, afin d'apporter des données, des connaissances et une expertise locales.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier un membre de l'ARLEM qui serait le mieux placé pour contribuer au groupe de travail «Préparation», lequel se réunit tous les deux mois pendant deux heures (en ligne)</li> <li>• Définir un mécanisme de soutien qui pourrait aider le membre ou l'expert de l'ARLEM à se préparer au mieux à sa participation (en interne)</li> </ul>	Mai/juin 2024
2	Désigner un membre de l'ARLEM en tant que représentant de l'échelon local ou régional au sein du groupe de travail	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier un membre de l'ARLEM qui serait le mieux placé pour contribuer au groupe de travail «Réaction», qui se réunit tous les deux mois pendant deux heures (en ligne)</li> </ul>	Mai/juin 2024

	« <b>Réaction</b> » de la plateforme de l'UpM pour la protection civile, afin d'apporter des données, des connaissances et une expertise locales.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Définir un mécanisme de soutien qui pourrait aider le membre ou l'expert de l'ARLEM à se préparer au mieux à sa participation (en interne)</li> </ul>	
3	Désigner un membre de l'ARLEM en tant que représentant de l'échelon local ou régional au sein du groupe de travail « <b>Reprise des activités</b> » de la plateforme de l'UpM pour la protection civile, afin d'apporter des données, des connaissances et une expertise locales	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier un membre de l'ARLEM qui serait le mieux placé pour contribuer au groupe de travail sur la relance, qui se réunit tous les deux mois pendant deux heures (en ligne)</li> <li>• Définir un mécanisme de soutien qui pourrait aider le membre ou l'expert de l'ARLEM à se préparer au mieux à sa participation (en interne)</li> </ul>	Mai/juin 2024
4	Désigner un membre de l'ARLEM en tant que représentant de l'échelon local ou régional au sein du groupe de travail « <b>Observatoire du volontariat</b> » de la plateforme de l'UpM pour la protection civile, afin d'apporter des données, des connaissances et une expertise locales	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier un membre de l'ARLEM qui serait le mieux placé pour contribuer au groupe de travail «Préparation», lequel se réunit tous les deux mois pendant deux heures (en ligne)</li> <li>• Définir un mécanisme de soutien qui pourrait aider le membre ou l'expert de l'ARLEM à se préparer au mieux à sa participation (en interne)</li> </ul>	Mai/juin 2024
5	Désigner un membre de l'ARLEM en tant que représentant de l'échelon local ou régional au sein du <b>comité de pilotage</b> des programmes et projets gérés par la DG ECHO.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier un membre de l'ARLEM qui serait le mieux placé pour contribuer au comité de pilotage, qui se réunit une fois par an (en juin pour ce qui concerne 2024)</li> <li>• Définir un mécanisme de soutien qui pourrait aider le membre ou l'expert de l'ARLEM à se préparer au mieux à sa participation (en interne)</li> </ul>	Mai 2024

*Priorité 4: Favoriser l'engagement des communautés dans les programmes de sensibilisation aux risques, en encourageant la participation active des femmes à la protection civile et en reconnaissant qu'elles apportent de la diversité sur le terrain, ce qui peut permettre de nouvelles perspectives et des approches innovantes*

**Description:**

Les collectivités locales et régionales ont un rôle à jouer pour soutenir les trois initiatives euro-méditerranéennes de protection civile (PPRD Med, OSA et étude multipays) en facilitant la participation des communautés aux programmes de sensibilisation aux risques.

**Actions visant à mettre en œuvre cette priorité:**

	<b>Actions/activités prioritaires à mettre en œuvre</b>	<b>Mesures concrètes pour obtenir les résultats souhaités</b>	<b>Calendrier</b>
1	Faire le point sur les programmes existants de sensibilisation aux risques qui sont présents au niveau local et régional dans les pays euro-méditerranéens de l'ARLEM	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contacter les membres de l'ARLEM, et en particulier les associations actives au sein de l'ARLEM, afin de contribuer à recenser les programmes existants de sensibilisation aux risques actuellement mis en œuvre dans les pays de l'ARLEM au niveau local ou régional</li> <li>• Résumer les résultats dans un tableau susceptible d'être partagé avec les membres de l'ARLEM</li> <li>• Identifier les intervenants possibles pour un futur atelier sur ce sujet (voir point 3)</li> </ul>	Octobre 2024
2	Recenser les bonnes pratiques dans le cadre desquelles les femmes jouent un rôle clé dans l'élaboration d'approches innovantes s'agissant des activités de protection civile	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Demander aux membres de l'ARLEM s'il existe des cas spécifiques dans lesquels les femmes jouent un rôle clé s'agissant des activités de protection civile</li> <li>• Recenser les principales contributions et transmettre les informations obtenues au représentant de l'ARLEM au sein du groupe de travail «<b>Observatoire du volontariat</b>» de la plateforme de protection civile de l'UpM</li> </ul>	Septembre 2025
3	Organiser un atelier à l'intention des membres de l'ARLEM afin de présenter les bonnes pratiques en matière d'engagement des communautés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organiser un atelier de l'ARLEM sur la protection civile dans le cadre de la 12<sup>e</sup> réunion de la commission de l'ARLEM</li> <li>• Prévoir une session spécifique sur les bonnes pratiques en matière d'engagement des communautés dans le domaine de la protection civile, en mettant particulièrement l'accent sur le rôle des femmes dans l'élaboration d'approches innovantes</li> <li>• Inviter les membres de l'ARLEM à partager leurs bonnes pratiques</li> </ul>	Juin 2026 (à confirmer)

*Priorité 5: Offrir un soutien logistique pour le déploiement de technologies de pointe à l'appui de divers programmes de la DG ECHO/de l'UpM et servir d'intermédiaires entre les institutions et les pays bénéficiaires*

**Description:**

Les collectivités locales et régionales peuvent jouer un rôle précieux dans la mise en œuvre des initiatives des principaux partenaires de l'ARLEM en matière de protection civile en comblant le fossé entre les efforts régionaux ou nationaux et les objectifs euro-méditerranéens plus larges de renforcement de la résilience et de la coopération en matière de gestion des catastrophes, en agissant en tant qu'intermédiaires entre les institutions et les pays bénéficiaires. L'un des principaux moyens de soutenir les efforts communs consiste à offrir un soutien logistique au déploiement de technologies de pointe.

**Actions visant à mettre en œuvre cette priorité:**

	<b>Actions/activités prioritaires à mettre en œuvre</b>	<b>Mesures concrètes pour obtenir les résultats souhaités</b>	<b>Calendrier</b>
1	Cartographier l'état actuel du développement des technologies de pointe dans les pays de l'ARLEM et identifier les collectivités locales ou régionales déjà associées à ces efforts	<ul style="list-style-type: none"><li>• Obtenir des informations sur l'état de développement des technologies de pointe dans les pays de l'ARLEM auprès des partenaires travaillant actuellement sur les différents programmes et projets de la DG ECHO (PPRD Med, OSA et étude multipays).</li><li>• Demander aux membres de l'ARLEM si eux-mêmes, ou leurs partenaires locaux et régionaux dans leurs pays respectifs, participent au développement ou au déploiement de technologies de pointe</li><li>• Partager les informations avec les partenaires de l'ARLEM dans le domaine de la protection civile</li></ul>	Avril 2025
2	Étudier les possibilités logistiques de déploiement de technologies de pointe à l'appui des programmes de la DG ECHO/de l'UpM	<ul style="list-style-type: none"><li>• Cartographier les capacités logistiques des membres de l'ARLEM et de leurs partenaires au niveau local ou régional pour soutenir le déploiement de technologies de pointe au moyen de questionnaires ciblés</li><li>• Faciliter les contacts entre, d'une part, les experts des collectivités locales ou régionales des pays de l'ARLEM, et, d'autre part, nos partenaires de l'UpM et la DG ECHO afin de voir comment ils peuvent soutenir les efforts de leurs programmes et projets sur le terrain</li></ul>	Mai 2025
3	Identifier les interlocuteurs des collectivités locales et régionales qui font partie de l'ARLEM et qui pourraient servir d'intermédiaires entre	<ul style="list-style-type: none"><li>• Préciser avec l'UpM et la DG ECHO de quelle manière les collectivités locales et régionales pourraient soutenir leurs efforts de communication sur le terrain</li><li>• Identifier les membres de l'ARLEM</li></ul>	Juin/juillet 2025

les institutions et les pays bénéficiaires	(sur la base des critères définis par les partenaires de l'ARLEM) qui souhaiteraient agir en tant qu'intermédiaires entre les institutions et les pays bénéficiaires	
--	--	--

*Priorité 6: Établir un répertoire des meilleures pratiques en matière de protection civile aux niveaux local et régional et l'alimenter*

**Description:**

L'ARLEM s'est engagée à utiliser son vaste réseau de collectivités locales et régionales méditerranéennes pour soutenir et renforcer les programmes de protection civile lancés par la DG ECHO et ses partenaires en 2023. La création et/ou les contributions à un répertoire des meilleures pratiques en matière de protection civile aux niveaux local et régional fourniraient aux autorités nationales participantes de nombreuses informations dont elles pourraient tirer parti.

**Actions visant à mettre en œuvre cette priorité:**

	<b>Actions/activités prioritaires à mettre en œuvre</b>	<b>Mesures concrètes pour obtenir les résultats souhaités</b>	<b>Calendrier</b>
1	Recenser les répertoires existants qui pourraient servir de modèle pour la création d'un répertoire euro-méditerranéen des meilleures pratiques en matière de protection civile	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Comparer les répertoires créés par la Commission européenne, l'UpM et d'autres partenaires de la région (y compris le CdR lui-même)</li> <li>• Décider avec les partenaires de la DG ECHO et de l'UpM quel type de répertoire serait le mieux adapté pour recenser les meilleures pratiques locales et régionales</li> </ul>	Janvier 2026
2	Créer un aperçu préliminaire des meilleures pratiques en matière de protection civile aux niveaux local et régional sur la base de l'expérience des membres de l'ARLEM	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Utiliser toutes les informations pertinentes soumises au cours des deux années dans le cadre des cinq autres priorités</li> <li>• Ajouter toutes les meilleures pratiques présentées lors des ateliers ou des manifestations partenaires de l'ARLEM qui présentent un intérêt pour le niveau local ou régional</li> <li>• Relancer la demande de soumission des meilleures pratiques avant chaque réunion de l'ARLEM</li> </ul>	Mars 2026
3	Étendre l'appel à la soumission de meilleures pratiques au-delà des membres de l'ARLEM eux-	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier les membres qui font partie de réseaux (associations ou similaires) susceptibles d'élargir l'appel à la soumission de bonnes pratiques au sein</li> </ul>	Juin 2026

	mêmes	des pays partenaires de l'ARLEM <ul style="list-style-type: none"> <li>• Demander le soutien des ambassades des pays partenaires de l'ARLEM pour diffuser l'appel à la soumission de meilleures pratiques aux niveaux local et régional</li> </ul>	
4	Suivre en permanence le développement du répertoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Continuer à travailler avec nos partenaires de la DG ECHO et de l'UpM pour assurer le suivi et la maintenance continue du répertoire</li> </ul>	<i>en cours</i> (à confirmer)

#### 4. Suivi et perspectives

La présente feuille de route de l'ARLEM pour la protection civile 2024-2026 est un document évolutif, qui contient des manifestations et des propositions jugées utiles pour les membres, les partenaires et les parties prenantes de l'ARLEM. Toutefois, étant donné que les circonstances et les besoins peuvent évoluer au cours de la période de référence, son calendrier, en particulier, pourrait faire l'objet de révisions périodiques. En outre, les membres de l'ARLEM pourraient tirer parti des sessions plénières ou des réunions de sa commission du développement territorial durable pour présenter un état d'avancement de sa mise en œuvre. Les suggestions et les propositions supplémentaires des membres, des partenaires et des parties prenantes de l'ARLEM sont les bienvenues et seront incorporées au calendrier une fois approuvées par les coprésidents de l'ARLEM.

La mise en œuvre de la feuille de route pour la protection civile ne nécessitera pas de recrutement de personnel supplémentaire et sera assurée par les ressources existantes. La mise en œuvre de la feuille de route n'entraînera pas de dépenses supplémentaires autres que celles liées à la présence des membres de l'ARLEM aux manifestations, qui continueront à être approuvées selon les procédures applicables.